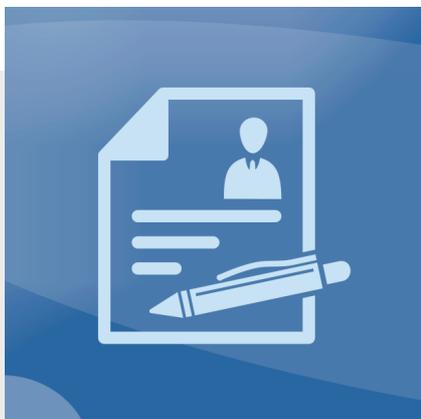


# Agent d'artistes du spectacle

## Le p'tit mémo expert « métier »



### Forme

*SARL ou profession libérale*

### Problématiques

*Ne pas confondre Agent d'artistes auteurs (qui n'obéit qu'à très peu de réglementations) et agent d'artistes du spectacle qui est une activité réglementée et nécessite une inscription sur un registre spécial. Sinon peu de problématiques, l'agent étant un prestataire de services.*

Auparavant, il existait les managers et les agents qui étaient une profession réglementée. Depuis une récente réforme, il n'est plus nécessaire d'obtenir une licence d'agent et le métier de manager a théoriquement disparu. Parmi les problématiques, on retrouve :

- La création de l'entreprise avec le bon code APE ou NAF, donc attention à l'objet social,
- L'inscription sur le registre spécial tenu près du Ministère de la Culture en qualité d'agent,
- La maîtrise des contrats d'artistes.

### Le + de Com'Com

A surveiller, les lieux où vous « vendrez » vos artistes. Si le lieu est défaillant et ne peut vous payer, vous perdrez votre commission alors que l'artiste lui sera probablement payé !

**Attention :** La nouvelle réglementation a élargi le domaine de compétence des agents d'artistes mais a exclu les droits à captation vidéo.

### Compléments d'informations

[Les Entreprises du Spectacle,](#)  
[Payes Intermittents, Billetterie](#)



#### Fiches Expert

- [Agent artistique : une profession réglementée.](#)



#### Bibliographie

- [Les contrats 360° : pour une explication des contrats à droits multiples](#)

